Image not found or type unknown

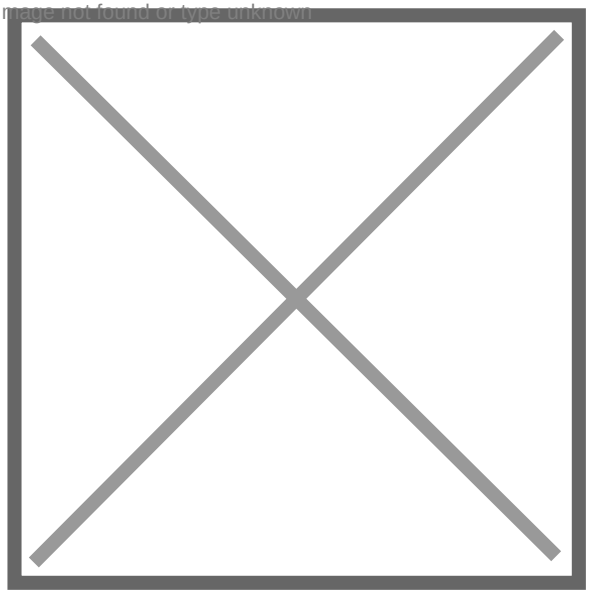

Intrum justicia et maintenant cofreco

Par **vincent**, le **13/09/2016** à **15:41**

Bonjour,
Ces deux sociétés de recouvrements me menace depuis maintenant 18 mois sur une dette.
Cette dette leur a été vendu par la société Médiatis.
Cette dernière m'avait mis au tribunal pour récupérer une somme de 3700,00. Le tribunal leur a donné tord et les a obligé à me payer des dommages et intérêts.
Maintenant pourquoi cette affaire n'en fini pas?
Que faire pour que l'on me laisse tranquille?
Comme ils me le disent, peuvent ils m'envoyer un huissier pour récupérer la somme dites dû?
Donnez moi des solutions svp.
Merci

Par **Tisuisse**, le **13/09/2016** à **16:06**

Bonjour,

Ils n'en feront rien, ils n'ont pas de titre exécutoire en leur faveur. Vous laissez tomber. S'ils vous envoient des courriers simples, vous les classez, vous n'êtes pas sensé les avoir reçu. S'ils vous envoient un recommandé, vous leur répondez, par LR/AR, en exigeant le contrat qui vous lie à eux, que vous auriez signé et daté (rassurez-vous, ils n'ont rien) et leur rappeler que en cas d'insistance de leur part, vous déposerez plainte pour tentative d'extorsion de fonds. S'ils vous menacent par téléphone, répondez-leur la même chose. Quand on leur fait une telle menace, ils classent rapidement le dossier sans suite.

Lisez, à ce titre, le post-it sur ce même forum, en en tête, sur les officines de recouvrement

sans compter de les topics sur cette société I J sont nombreux sur ce forum.

Par **chaber**, le **13/09/2016** à **16:11**

bonjour

[citation]Cette dernière m'avait mis au tribunal pour récupérer une somme de 3700,00. Le tribunal leur a donné tord et les a obligé à me payer des dommages et intérêts.[/citation]Avez-vous fait signifier le jugement contre Médiatis?

Par **vincent**, le **13/09/2016** à **16:17**

Bonjour
Oui bien sur.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés